



Droit de garde de mon enfant

Par lotusblanc

mon fil est en allemagne ou il vit avec sa "copine" avec qui il a eu un enfant qui est né en allemagne, et qu'il a reconnu.cette jeune femme veut arreter leur relation.lui voudrait revenir en FRANCE passer 1 semaine et souhaiterai prendre son fil avec lui.son amie ne veut pas, à savoir qu'il n'y a pas de jugement. as t il le droit de le prendre quand meme, malgré le refus de la mère? merci de tout coeur pour votre réponse.bonsoir

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement